



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 8 juillet 2021 – 20h

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence d'Antoine Huynh, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Représentés : 3

Absent : 1

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Carlos Machado Coelho, Patrick Bastien, Benjamin Bou Aziz, Brigitte Simon, Frédéric Thomas, Joseph Bracco, Sandra Fiorèse.

Représentés : Cyril Durand (pouvoir à Peggy Viola), Fabrice Mermin (pouvoir à Clarence Appell), Nathalie Jacquier (pouvoir à Antoine Huynh)

Absent : Jean-Christophe Eichenlaub

Ordre du Jour :

- Motion de soutien aux communes forestières contre la hausse des frais de garderie
- Proposition d'état d'assiette des coupes de bois 2022
- Demande de réouverture du dossier concernant le chemin rural devant chez Mme Ferran aux Favrins
- Interdiction des véhicules à moteur sur le chemin d'accès au pont des poules
- Convention d'occupation du domaine public avec l'association Airsoft Roc Noir
- Questions et informations diverses :
 - Infos sur la Charte d'engagements sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
 - Commission Revard
 - Présentation du bulletin communal
 - Point sur le fonctionnement du secrétariat
 - Lecture d'une lettre recommandée envoyée par un conseiller municipal

Aucune remarque concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2021 n'étant formulée, il est adopté.

Frédéric Thomas est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal. Il demande au conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour dans les questions diverses une demande d'accord de principe pour autoriser ENEDIS à implanter un transformateur sur une parcelle privé de la commune au Marterey. Les élus sont d'accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour en questions diverses, étant précisé que ce point fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.

MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES FORESTIERES CONTRE LA HAUSSE DES FRAIS DE GARDERIE

Dans le cadre de la négociation du nouveau Contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 entre l'État et l'ONF, la Fédération nationale des Communes forestières appelle à adopter la motion de soutien suivante :

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la motion de soutien ci-dessus.

PROPOSITION D'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2022

Forêt de : MONTCEL

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
G	TS	50	0,5	2021	2024	pas de demande						
P	TS	100	3,5	2021	2024	pas de demande						
L	TS	4	0,4	2021	2024	pas de demande						
L	IRR	800	16	2022	2022			<input checked="" type="checkbox"/>				
B	TS	99	3	2021	2024	coupe résineuse en 2022						
B	IRR	597	8,5	2021	2022	Coupe prioritaire par rapport à la L		<input checked="" type="checkbox"/>				
L_a	TS	50	1	2021	Supp.	champ à traverser inexploitable						

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

DEMANDE DE REOUVERTURE DU DOSSIER CONCERNANT LE CHEMIN RURAL DEVANT CHEZ MME FERRAN AUX FAVRINS

Suite à un entretien avec Mme Ferran en présence de M. Coelho, adjoint aux travaux, concernant le chemin rural menant au pont des poules, M. le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite rouvrir le dossier ayant fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 20 mai. Pour rappel, le conseil municipal avait voté contre la proposition de Frédéric Thomas et Clarence qui permettait d'éviter un échange de terrains.

M. le Maire souhaite faire procéder à un vote à bulletin secret. Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

Oui pour la réouverture du dossier : 3

Non contre la réouverture du dossier : 10

Le conseil municipal, à la majorité, vote contre la réouverture de ce dossier.

INTERDICTION DES VEHICULES A MOTEUR SUR LE CHEMIN D'ACCES AU PONT DES POULES

De nombreux véhicules à moteur (quads, motos, etc.) empruntent le chemin d'accès au pont des poules et provoquent des nuisances. Sous le mandat de Paul Laurent, une délibération avait été prise pour interdire les véhicules à moteur sur le chemin d'accès au pont des poules mais il n'y a pas eu d'arrêté de pris.

Sous le mandat suivant de Jean-Christophe Eichenlaub, cette interdiction avait également été évoqué mais non suivie d'effet. M. le Maire s'engage à prendre l'arrêté et faire installer les panneaux de signalisation rapidement. Le Maire de la commune de St-Offenge sera contacté afin d'engager une concertation pour qu'il interdise également l'accès aux véhicules à moteur sur le chemin côté St-Offenge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'interdiction des véhicules à moteur sur le chemin d'accès au pont des poules.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION AIRSOFT ROC NOIR

M. le Maire explique que Benjamin Bou Aziz faisant parti de cette association, il ne répondra qu'aux questions techniques et ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Frédéric Thomas, adjoint au Maire en charge des associations, est chargé de présenter cette association et les modalités de la convention. Il explique que ce n'est pas une association communale et que cette activité aurait lieu ponctuellement, environ une fois par mois sur deux parcelles de forêt gérées par l'ONF dans le cadre d'exploitation forestière. Avant chaque organisation d'une partie, l'associations informera la gendarmerie et l'ACCA de Chasse. Les accès aux terrains seront sécurisés les jours d'organisation de parties d'Airsoft afin d'éviter tout accident impliquant une personne extérieure à l'association.

Les participants se gareraient sur le parking route du Revard.

M. le Maire souhaite faire procéder à un vote à bulletin secret. Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Oui : 5

Non : 6

Blanc : 1

Le conseil municipal, à la majorité, vote contre la réalisation de cette convention d'occupation du domaine public avec l'association Airsoft Roc Noir.

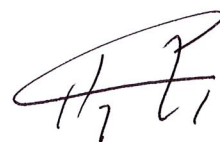
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Infos sur la Charte d'engagements sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : le conseil constitutionnel a été saisi le 4 janvier 2021 par le Conseil d'État d'une question prioritaire de constitutionnalité. Ces chartes d'engagement rédigées au niveau départemental après concertation avec les personnes, ou leurs représentants habitant à proximité des zones concernées, ne respectent pas les règles de la Charte de l'Environnement incluse dans le préambule de la Constitution, qui prévoit une consultation générale du public pour toute décision qui peut avoir un impact significatif sur l'environnement, estime le Conseil. C'est la méthode d'élaboration de ces chartes que le Conseil constitutionnel a invalidée.
- Commission Revard : une réunion publique sous forme d'atelier participatif va être organisée pour collecter des idées sur ce qui peut être fait pour le plateau du Revard en termes de tourisme vert, transport, etc. Un comité de pilotage a été créé au sein de SMSB avec des représentants de l'ONF, du Parc des Bauges et des élus des communes du syndicat pour faire l'inventaire des activités afin de les harmoniser. De septembre à la fin de l'année un partenariat va être développer avec l'université Savoie Mont Blanc. Dès 2022, il sera fait appel à des bureaux d'études pour développer le plateau.

- Présentation du bulletin communal : Clarence Appell, adjoint au Maire en charge de la communication, présente le bulletin communal qui est en cours d'achèvement et qui sera distribué dans l'été. Il fait le point sur la première année de mandat de l'équipe municipale avec une présentation du budget, des travaux finis, en cours et à venir, des commissions qui ont été mises en place (Démocratie participative et Revard), etc.
- Accord de principe pour la pose d'un transformateur sur une parcelle privée de la commune : Afin d'autoriser ENEDIS à implanter un transformateur sur une parcelle privée de la commune au Marterey, une convention de mise à disposition du terrain doit être signée avec ENEDIS et doit préalablement faire l'objet d'une délibération en conseil municipal. La convention étant parvenue à la mairie après l'envoi de la convocation du conseil municipal, ENEDIS souhaite quand même obtenir un accord de principe avant le prochain conseil municipal pour commencer à lancer des travaux. Ce dossier datant de quelques années et ayant déjà pris pas mal de retard. Le conseil municipal est d'accord sur le principe pour autoriser ENEDIS à implanter ce transformateur cet automne.
- Point sur le fonctionnement du secrétariat : M. le maire informe que l'une des secrétaires est en arrêt de travail jusqu'à la fin du mois. Le centre de gestion de la Savoie a mis à disposition de la commune une secrétaire intérimaire. Il va peut-être falloir réfléchir à un aménagement de poste.
- Lecture d'une lettre recommandée envoyée par un conseiller municipal : M. le Maire donne lecture d'une lettre recommandée d'un conseiller municipal concernant le compte-rendu de conseil municipal du 26/02/2020 non présent sur le site internet. Personne n'ayant supprimé ce compte-rendu, il apparaît qu'il n'a jamais été mis sur le site. Il était à l'époque de la responsabilité du Maire en exercice de s'assurer que les comptes-rendus étaient bien sur le site 8 jours après la séance. M. le Maire suggère au conseiller municipal auteur de cette lettre de s'adresser au précédent Maire. Le compte rendu en question a donc été ajouté afin de pallier cet oubli.

Fin de séance : 22h

Le Maire,



Antoine HUYNH

